

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
PERNES-LES-FONTAINES

N° DM/31/1.1/2023-47

Décision Municipale relative au contrat de co-réalisation à conclure avec le Théâtre Rural d'Animation Culturelle

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2123-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT que la Collectivité souhaite organiser une animation théâtrale au Château de Coudray (Aurel),

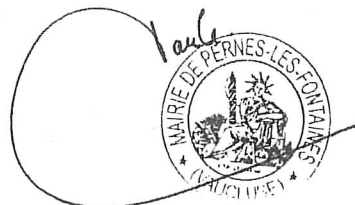
VU la proposition de spectacle présentée par le Théâtre Rural d'Animation Culturelle (TRAC),

APPROUVE le contrat co-réalisation à conclure avec le TRAC pour l'organisation d'une représentation le samedi 8 juillet 2023 au Château de Coudray (Aurel) fixant les obligations de chacune des parties, et DECIDE de le signer,

PRECISE que le spectacle est produit à titre gratuit car organisé dans le cadre de la subvention LEADER,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pernes-les-Fontaines, le 8 juin 2023
Le Maire, Didier CARLE,



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le :

Publiée le :

Notifiée le :



Théâtre Rural d'Animation Culturelle
217 Place du Marché 84190
Beaumes-de-Venise
Tél. : 04 90 65 05 85
trac.beaumesdevenise@wanadoo.fr

www.le-trac.org
Agréée Jeunesse et Sports N°84-2019-39_DC-084-218400885-20230608-DH2023_47-0
SIRET : 327 435 897 00019
Licences Entrepreneur de Spectacles Vivants : L-R-2021-001006 /
001009 / 001010

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/06/2023

Application agréée E-legalite.com

CONTRAT DE CO-REALISATION

Entre les soussignés :

Théâtre Rural d'Animation Culturelle (TRAC)
Représenté par sa Présidente : **Evelyne POURADIER**
Ci-après dénommé **LE PRODUCTEUR** d'une part.

Et

Mairie de Pernes les Fontaines
Adresse : Place Aristide Briand 84210 Pernes-les-Fontaines
N° de Siret : 218 400 885 00016
Mail : contact@perneslesfontaines.fr
Téléphone : 04 90 61 45 00
Représenté par : **CARLE Didier**, en sa qualité de maire
Ci-après dénommé **L'ORGANISATEUR** d'autre part.

Il est exposé ce qui-suit :

A- **Le Producteur** dispose du droit de représentation en France (ou dans le pays concerné par la tournée) du spectacle suivant, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa représentation :

Titre de l'ouvrage : « **Génie Nature** »

Texte et mise en scène : **Vincent SIANO**

B- **L'Organisateur** s'est assuré de la disposition du ou des lieux dont le producteur déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'Organisateur et le **Producteur** s'associeront pour réaliser en commun 1 représentation du spectacle susnommé, sur les lieux précisés.

Samedi 8 juillet 2023 à 21h30
Dans la cour du Château de Coudray, à Aurel

Article 2 : Lieu de repli

L'Organisateur ne pouvant proposer un lieu de repli en cas de mauvais temps, le **Producteur** a réservé de son propre chef la salle polyvalente de Sault pour le samedi 8 juillet 2023 à 21h30. **L'Organisateur** reste cependant engagé à assurer ses obligations en matière de restauration pour l'équipe et d'installation des chaises.



Théâtre Rural d'Animation Culturelle
217 Place du Marché 84190
Beaumes-de-Venise
Tél. : 04 90 65 05 85
trac.beaumesdevenise@wanadoo.fr

www.le-trac.org
Agréée Jeunesse et Sports N°84-2019-
SIRET : 327 435 897 00019
Licences Entrepreneur de Spectacles Vivants : L-R-2021-001006 /
001009 / 001010

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DC-064-216400885-20230608-DH2023_47-C

Article 3 : Obligations du Producteur

Le Producteur fournira le spectacle entièrement monté et assurera la responsabilité artistique des représentations.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle. Il lui appartiendra notamment de solliciter en temps utile auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle.

Le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation.

Le Producteur en assurera le transport aller et retour et effectuera les éventuelles formalités douanières.

Le **Producteur** fournira :

- Au plus tard **le 08/05/2023** les éléments nécessaires à la publicité du spectacle.
- Au plus tard **le 08/05/2023** la fiche technique du spectacle.

Les droits d'auteurs SACD/SACEM seront à la charge du **Producteur**.

La billetterie sera organisée par le **Producteur** le soir du spectacle, si possible avec la présence d'un représentant du **PNR Ventoux**. Le **Producteur** fournira les tickets avec souche et contrôle.

Le **Producteur** prendra en charge les réservations des spectateurs (qui seront obligatoires).

Dans le cas où le **Producteur**, assisté par le **PNR Ventoux**, réalise des invitations dans le cadre de la subvention LEADER, le logo de **l'Organisateur** sera présent sur lesdites invitations.

Article 4 : Obligations de l'Organisateur

L'Organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche ainsi que des loges.

L'Organisateur s'engage à proposer ce spectacle gratuitement aux spectateurs. Une billetterie gratuite sera cependant organisée sur place pour comptabiliser les entrées.

L'Organisateur s'occupera de l'orientation pour le stationnement des véhicules ainsi que de la mise en place des chaises.

La jauge du spectacle sera de 120 personnes.

L'Organisateur offrira le repas à l'équipe du spectacle (15 comédiens, 2 musiciens et 1 technicien) à la suite de la représentation.

Article 5 : Montage, Démontage, Répétitions

Le décor sera entreposé sur le lieu de représentation, en extérieur mais sous abri, à partir du 01/07/2023 en fin de soirée.

Le lieu théâtral sera mis à disposition du **Producteur** à partir du **08/07/2023** à 13h30, pour permettre d'effectuer le montage, les réglages et d'éventuels raccords. Un rendez-vous technique préalable sera pris avec **Sylvain ORSINI** (07 77 79 44 23) afin de prévoir un matériel adapté aux lieux.

Le démontage et le rechargement seront effectués **le 08/07/2023** après le spectacle.

Article 6 : Assurances

Le Producteur est tenu d'assurer contre tous les risques les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. Le Producteur déclare que tous les comédiens sont adhérents et, par la même, assurés par l'association.

Le Producteur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations en extérieur.

L'Organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture du bâtiment.



Théâtre Rural d'Animation Culturelle
217 Place du Marché 84190
Beaumes-de-Venise
Tél. : 04 90 65 05 85
trac.beaumesdevenise@wanadoo.fr

www.le-trac.org
Agréée Jeunesse et Sports N°84-2019-99_DG-084-2184 00885-202306 08-DH2023_47-C
SIRET : 327 435 897 00019
Licences Entrepreneur de Spectacles Vivants : L-R-2021-001006 /
001009 / 001010

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/06/2023

Application agréée F.legalite.com

Article 7 : Publicité

Le **Producteur** s'engage à réaliser des affiches et des flyers pour le spectacle « Génie Nature » et de faire la publicité sur tous ses moyens de communications habituels pour la représentation dudit contrat. Le **PNR Ventoux** fera apparaître cette représentation dans sa brochure et sur tous ses moyens de communication habituels, au même titre qu'un spectacle organisé par leur soin.

L'**Organisateur** s'engage à relayer cette représentation via tous ses moyens de communication. Il s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le Producteur et observera scrupuleusement les mentions obligatoires.

Article 8 : Paiement

Le spectacle est produit sur le lieu à titre gracieux car organisé dans le cadre de la subvention LEADER 2014-2020.

Article 9 : Annulation du Contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure et au cas où l'évènement serait interdit, ne pourrait avoir lieu du fait de la dégradation des conditions sanitaires, de mesures de lutte contre la propagation d'épidémie ou de virus, à défaut d'autorisation des services de l'Etat.

Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein droit pour inexécution de la clause essentielle du paragraphe A de son exposé.

Article 10 : Compétence Juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Carpentras, mais seulement après épuisement des voies amiables (Conciliation, Arbitrage)

Fait à **BEAUMES DE VENISE**

Le **25 mai 2023**

En 2 (deux) Exemplaires.

L'ORGANISATEUR

Mairie de Pernes les Fontaines
Carle DIDIER
Place Aristide Briand
84210 Pernes-les-Fontaines

LE PRODUCTEUR

TRAC
Evelyne POURADIER
217 Place du Marché
84190 Beaumes-de-Venise

THÉÂTRE RURAL
ANIMATION CULTURELLE



217, Place du Marché
84190 Beaumes-de-Venise
Tél./Fax : 04 90 65 05 85

trac.beaumesdevenise@wanadoo.fr
www.trac-beaumesdevenise.org
Agréée sous le N°84151
SIRET 327 435 897 00019 - APE : 9329Z

